

» prévenu d'avance ces objections, (continue
 » Sa Majesté Czarienne) dans notre précédent
 » Rescrit ; cependant nous voulons bien encore
 » expliquer nos sentimens sur ce sujet. Ainsi,
 » quant au premier point, nous ne prétendons
 » pas examiner, ni attaquer la réputation du
 » Marquis de Botta, qu'autant qu'elle est réla-
 » tive à la conduite qu'il a tenuë à notre égard ;
 » car il est certain qu'il s'est fort peu étudié à
 » acquérir une bonne réputation auprès de
 » nous, puisque sous la Régence précédente,
 » il a eu part à plusieurs intrigues à notre dé-
 » savantage, & n'y a pas renoncé après notre
 » avènement au Trône, ainsi que cela a paru
 » par la suite. Quant au second point, nous
 » n'avons jamais revêqué en doute la nature
 » des instructions de la Reine de Hongrie ; fa-
 » voir, qu'elles n'ayent été conformes à la
 » maniere dont il auroit dû se comporter au-
 » près de Nous ; mais nous avons prouvé,
 » que ces instructions, loin de le justifier, le
 » rendoient plus coupable. Quant au troisiéme
 » point, qui est le ministère du Marquis de
 » Botta à la Cour de Prusse, nous disons la
 » même chose : Mais pour ce qui est du té-
 » moignage de cette Cour, nous savons que le
 » Comte de Dohna a eu ordre de déclarer à
 » Vienne, que le Roi de Prusse n'a pû faire
 » insérer dans les Lettres de créance du Mar-
 » quis, le témoignage que ce Ministre avoit
 » demandé de son innocence, alléguant que
 » ledit Marquis n'eut jamais fait une proposi-
 » tion semblable à S. M. Prussienne, il n'avoit
 » pas laissé d'insinuer dans ses discours, que
 » bientôt il y pourroit y avoir nouvelle révolu-
 » tion dans l'Empire de Russie : Que les dépo-
 » sitions